



# Nouveaux programmes FIMO - FCO

27 octobre 2022

*Des formations pour aller loin*



## **Initiale et continue des conducteurs**

**permet** à ceux-ci **de maîtriser** les **règles** de **sécurité routière** et de **sécurité à l'arrêt**, ainsi que la **réglementation relative** à la **durée** du **travail** et aux **temps** de **conduite** et de **repos**,  
et de **réduire l'incidence** de leur **conduite** sur **l'environnement**

## **20 janvier 1995 : Accord cadre relatif à la formation obligatoire des conducteurs routiers du TRM**

Fondement de la formation initiale et continue en France puis en Europe

## **Loi 98-69 du 6 février 1998 « Gayssot »**

Accords de branches du secteur privé (24 accords : BTP, déchets, bois,...),

## **Accord cadre « voyageurs » du 07 décembre 1999**

Entrée en application le 1er septembre 2000

## **Directive 2003/59/CE du 15 juillet 2003**

Transposition en Droit national : **Décret 2007-1340** du **11/09/07**

**Depuis le 01/01/17 les références réglementaires se trouvent dans le code des transports**

**Directive 2003/59/CE** du 15 juillet 2003

**Directive UE 2018/645/CE** du 18 avril 2018

**Code des transports** : articles L3314-1 à L3314-3, R3314-1 à R3314-28, R3315-1 et R3315-2, R3315-7 et R3315-8

**Arrêté du 18 janvier 2022** relatif au **certificat** et à la **Carte de Qualification des Conducteurs (CQC)**

**Arrêté du 3 janvier 2008 modifié** relatif à l'**agrément** des **centres** de formation

**Arrêté du 3 janvier 2008 modifié** relatif au **programme** et aux **modalités** de mise en œuvre de la **formation professionnelle initiale et continue**

Sont soumis à l'obligation de formation



Les **conducteurs** des **véhicules** de **transport** de :

- **Marchandises** dont le **Poids Total Autorisé en Charge** **excède 3t500**
- **Personnes** comportant plus de **huit places assises** outre le **siège** du **conducteur**

# Les exemptions R3314-15 du code des transports

- 1°** Des véhicules dont la vitesse maximale autorisée ne dépasse pas 45 kilomètres-heure ;
- 2°** Des véhicules affectés aux services des forces armées, des services de sécurité civile, des forces responsables du maintien de l'ordre public et des services de transport d'urgence en ambulance, ou placés sous le contrôle de ceux-ci, lorsque le transport est effectué aux fins des tâches qui ont été assignées à ces services ;
- 3°** Des véhicules subissant des tests sur route à des fins d'amélioration technique, de réparation ou d'entretien et des véhicules neufs ou transformés non encore mis en circulation ;
- 4°** Des véhicules utilisés dans des situations d'urgence ou affectés à des missions de sauvetage, y compris les véhicules utilisés pour le transport non commercial d'aide humanitaire ;
- 5°** Des véhicules utilisés lors des cours ou des examens de conduite, en vue de l'obtention d'un permis de conduire ou dans le cadre de la formation professionnelle prévue au présent chapitre, pour autant qu'ils ne soient pas utilisés pour le transport commercial de marchandises ou de voyageurs ;
- 6°** Des véhicules utilisés pour le transport non commercial de voyageurs ou de biens ;
- 7°** Des véhicules transportant du matériel, de l'équipement ou des machines destinés à être utilisés dans l'exercice du métier de leur conducteur, à condition que la conduite du véhicule ne constitue pas son activité principale ;

- 8°** Qui suivent une formation réalisée en situation de travail, en alternance ou dans le cadre d'un contrat de formation, d'une convention de formation ou d'une convention liée à une période de formation en milieu professionnel ou à un stage, en vue de l'obtention d'un permis de conduire ou dans le cadre de la formation professionnelle prévue au présent chapitre, à condition qu'ils soient accompagnés par un tiers titulaire de la carte de qualification de conducteur ou par un enseignant titulaire de l'autorisation prévue à l'article L. 212-1 du code de la route, pour la catégorie du véhicule utilisé ;
- 9°** Des véhicules pour la conduite desquels un permis de conduire de la catégorie D ou D1 est requis, conduits sans passager entre un centre de maintenance et le plus proche centre opérationnel utilisé par le transporteur, à condition que le conducteur soit un agent de maintenance et que la conduite du véhicule ne constitue pas son activité principale ;
- 10°** Des véhicules dont la conduite a lieu sur les chemins ruraux au sens de l'article L. 161-1 du code de la voirie routière, aux fins de l'approvisionnement de la propre entreprise des conducteurs, lorsque ceux-ci ne proposent pas de services de transport, et à condition que la conduite du véhicule ne constitue pas leur activité principale ;
- 11°** Des véhicules utilisés, ou loués sans chauffeur, par des entreprises d'agriculture, d'horticulture, de sylviculture, d'élevage ou de pêche, pour le transport de marchandises dans le cadre de leur activité professionnelle spécifique, à condition que la conduite du véhicule ne constitue pas l'activité principale du conducteur et que ces véhicules soient utilisés autour du lieu d'établissement de l'entreprise dans la limite d'un rayon maximal (200 km) fixé par arrêté conjoint du ministre chargé de la sécurité routière et du ministre chargé des transports (arrêté du 20 août 2020) ;
- 12°** Des véhicules circulant exclusivement sur des routes qui ne sont pas ouvertes à l'usage public.



# Qualification initiale et formation continue

Qualification  
initiale

Formation  
continue

Formation  
professionnelle  
Longue



Carte de qualification  
conducteur





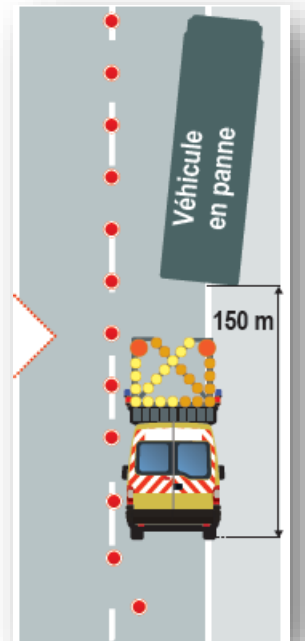
# Arrêté relatif aux nouveaux programmes FIMO – FCO

Arrêté du 27 avril 2022 modifiant l'arrêté du 3 janvier 2008 relatif aux programmes et aux modalités de mise en œuvre de la formation professionnelle initiale et continue des conducteurs du transport routier de marchandises et de voyageurs

- Renforce la qualité des formations en matière de sécurité routière :
  - Usagers vulnérables
  - Passages à niveau
  - Flèches lumineuses de rabattement ou d'urgence
- Développe la pratique de l'éco-conduite

**Entrée en vigueur des nouveaux programmes le 1<sup>er</sup> novembre 2022**

- Modernise le processus de demande de carte de qualification de conducteur



# Intégration de la loi climat

La loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets a complété l'article L. 3314-1 du code des transports pour inclure la réduction de « l'incidence de la conduite sur l'environnement » parmi les objectifs de la formation professionnelle des conducteurs routiers

**La mise en application de cette exigence législative implique la création d'un enseignement à l'éco-conduite au sein des formations obligatoires initiales et continues des conducteurs (FIMO & FCO)**

# 1

FIMO



**AFTRAL** 

# Les différents thèmes de la FIMO

	TRM	TRV
• <b>Accueil et présentation de la formation</b>	1 h 00	1 h 00
• <b>Thème 1 : Perfectionnement à la conduite rationnelle axée sur les règles de sécurité et la réduction de l'incidence de la conduite sur l'environnement</b>	65 h 00	65 h 00
• <b>Thème 2 : Application des réglementations</b>	28 h 00	21 h 00
• <b>Thème 3 : Santé, sécurité routière et sécurité environnementale</b>	28 h 00	35 h 00
• <b>Thème 4 : Service, Logistique</b>	14 h 00	14 h 00
• <b>Évaluation des acquis - Synthèse</b>	4 h 00	4 h 00
<b>Durée totale</b>	<b>140 h 00</b>	<b>140 h 00</b>

# Organisation de la conduite

## Durée de la conduite sans changement

**40h00 de conduite + 4h00** de commentaires pour un groupe de 4 soit :

**10h00 de conduite + 1h00** de commentaires pédagogiques par participant

## Mais la répartition est modifiée pour tenir compte de la loi climat :

- **8 heures 10 minutes** de conduite individuelle **comprenant 1 heure** de manœuvres professionnelles  
**4h00** au maximum peuvent être effectuées en recourant à un simulateur haut de gamme
- **+ 50** minutes de commentaires pédagogiques
- **2 heures d'éco-conduite réalisée obligatoirement** sur **véhicule**

# Les étapes de la formation pratique

- Étape 1 Maîtriser le véhicule
- Étape 2 Choisir sa position sur la chaussée, franchir une intersection et changer de direction en tenant compte du gabarit
- Étape 3 Conduire un véhicule sur tous types de parcours et en toutes situations
- Étape 4 Réaliser des manœuvres
- Étape 5 Éco-conduite

# Organisation de l'Eco-conduite en 3 temps successifs

**Temps n° 1 : 1 heure de conduite individuelle** sur un **parcours de référence**, comprenant **5 minutes de commentaires pédagogiques** (élaboration d'un diagnostic des techniques et du comportement en conduite, mesure de la consommation de carburant)

**Temps n° 2 : 3 heures de formation en salle** portant sur les techniques mobilisables pour réduire l'incidence de la conduite sur l'environnement, en insistant sur l'optimisation de la consommation de carburant

**Temps n° 3 : 1 heure de conduite individuelle sur le même parcours de référence que celui utilisé pour le temps n° 1**, permettant la mise en application des techniques enseignées durant le temps n° 2, **comprenant 5 minutes de commentaires pédagogiques** (nouvelle mesure de la consommation de carburant et comparaison à la mesure relevée durant le temps n° 1, élaboration d'un bilan des améliorations de conduite observées)



# Illustration

S3-JOUR 4	S3-JOUR 5
<p>T1 Salle Perfectionnement à la conduite rationnelle axée sur les règles de sécurité et sur la réduction de l'incidence de la conduite sur l'environnement</p> <p><b>3h00</b></p>	<p>Salle</p> <p><b>Temps n° 2 : 3 heures de formation en salle</b> portant sur les techniques mobilisables pour réduire l'incidence de la conduite sur l'environnement, en insistant sur l'optimisation de la consommation de carburant</p> <p><b>3h00</b></p>
<p><b>T1 – Conduite</b> <b>Temps n° 1</b> : 1 heure de conduite individuelle sur un parcours de référence, comprenant 5 minutes de commentaires pédagogiques (élaboration d'un diagnostic des techniques et du comportement en conduite, mesure de la consommation de carburant)</p> <p><b>4h00</b></p>	<p><b>T1 – Conduite</b> <b>Temps n° 3</b> : 1 heure de conduite individuelle sur le même parcours de référence que celui utilisé pour le temps n° 1, permettant la mise en application des techniques enseignées durant le temps n° 2, comprenant 5 minutes de commentaires pédagogiques (nouvelle mesure de la consommation de carburant et comparaison à la mesure relevée durant le temps n° 1, élaboration d'un bilan des améliorations de conduite observées).</p> <p><b>4h00</b></p>

# Enregistrement des durées de formation

Calendrier de la formation		Indiquer dans chaque case la durée collective par thème et par groupe de participants ainsi que le nom du formateur					
Semaine 1		NOM : .....		PRÉNOM : .....			
Année : 20 .....		Jour 1	Jour 2	Jour 3	Jour 4	Jour 5	Total
Mois : .....		Le : .....	Le : .....	Le : .....	Le : .....	Le : .....	
Accueil			X	X	X	X	
Thème 1 Perfectionnement à la conduite	Conduite						
	Eco-conduite	Temps 1 : Conduite					
		Temps 2 : Formation en salle					
		Temps 3 : Conduite					
	Perfectionnement axé sur les règles de sécurité						
Thème 2 Réglementation							
Thème 3 Santé - Sécurité							
Thème 4 Service logistique							
Commentaires ou observations du formateur : .....						Durée totale S1	

2



# Formation Continue Obligatoire



# Périodicité de la FCO

- Tous les 5 ans
- Possibilité d'anticiper d'un an sans perte de validité



# Modification de la durée du bilan et du T1

**Nouveau**

Version applicable jusqu'au 31/10/2022

Les contenus de la Formation Continue Obligatoire marchandises	
Accueil et présentation de la formation	0 h 30
<b>Bilan des connaissances relatives :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ aux réglementations spécifiques, aux transports et à la sécurité routière ;</li> <li>▶ aux techniques et comportement en conduite (conduite libre accompagnée, évaluation individuelle et analyse [0 h 30 par stagiaire]).</li> </ul>	3 h 30 <small>(dont 2 h 00 pour l'évaluation de l'individu)</small>
<b>THÈME 1 - Perfectionnement à la conduite rationnelle axée sur les règles de sécurité :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ la prise en compte des caractéristiques techniques du véhicule ;</li> <li>▶ perfectionnement à une conduite sûre et économique ;</li> <li>▶ le chargement, l'arrimage, la manutention des marchandises dans le respect des consignes de sécurité et la bonne utilisation du véhicule ;</li> <li>▶ application pratique et analyse de la conduite en situation normale comme en situation difficile (1 h 30 de conduite individuelle dont au maximum 0h30 peuvent être effectuées en recourant à un simulateur haut de gamme ou sur un terrain spécial).</li> </ul>	11 h 00 <small>dont 6 h 00 pour la pratique de la conduite (5 h 20 de conduite et 0 h 40 de commentaires pédagogiques)</small>
<b>THÈME 2 - Application des réglementations :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ la réglementation sociale nationale et européenne applicable au transport routier de marchandises ;</li> <li>▶ la réglementation applicable aux différentes composantes du secteur du transport de marchandises en national et en international.</li> </ul>	6 h 00
<b>THÈME 3 - Santé, sécurité routière et sécurité environnementale :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ la prévention des risques physiques ;</li> <li>▶ l'aptitude physique et mentale ;</li> <li>▶ la conduite préventive et l'évaluation des situations d'urgence ;</li> <li>▶ les principes élémentaires du secourisme ;</li> <li>▶ les règles de circulation et de signalisation routières ;</li> <li>▶ les risques de la route, les facteurs aggravants liés aux véhicules lourds ;</li> <li>▶ les accidents du travail en circulation et à l'arrêt ;</li> <li>▶ la circulation dans les tunnels (règles de conduite à l'approche et dans les tunnels, spécificités des grands ouvrages) ;</li> <li>▶ le franchissement des passages à niveau ;</li> <li>▶ la criminalité et le trafic de clandestins.</li> </ul>	7 h 00
<b>THÈME 4 - Service, logistique :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ les comportements contribuant à la valorisation de l'image de marque d'une entreprise et au développement de la qualité de service ;</li> <li>▶ l'environnement économique du transport routier de marchandises et l'organisation du marché.</li> </ul>	4 h 00
<b>Évaluation des acquis et synthèse du stage.</b>	3 h 00



1h30 Bilan des connaissances relatives aux réglementations spécifiques aux transports et à la sécurité routière

13h dont 7h20 pour la pratique de la conduite 6h20 de conduite et 1h de commentaires pédagogiques

Thème 1	<p>Perfectionnement à la conduite rationnelle axée sur les règles de sécurité et la réduction de l'incidence de la conduite sur l'environnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la prise en compte des caractéristiques techniques du véhicule</li> <li>- le perfectionnement à une conduite sûre et économique en insistant sur les différentes possibilités offertes par l'informatique embarquée</li> <li>- le chargement, l'arrimage, la manutention des marchandises dans le respect des consignes de sécurité et la bonne utilisation du véhicule</li> <li>- évaluation de la conduite axée sur les règles de sécurité (bilan des techniques et du comportement en conduite), pouvant être effectuée en recourant à un simulateur haut de gamme ou sur un terrain spécial : 30 minutes de conduite individuelle comprenant 5 minutes de commentaires pédagogiques (*)</li> <li>- éco-conduite : application pratique de la conduite axée sur la réduction de l'incidence de la conduite sur l'environnement, composée des trois temps successifs suivants :                     <ul style="list-style-type: none"> <li>Temps n° 1 (*) : 40 minutes de conduite individuelle sur un parcours de référence comprenant 5 minutes de commentaires pédagogiques (évaluation individuelle des techniques et du comportement de conduite, mesure de la consommation de carburant) ;</li> <li>Temps n° 2 : 1 heure 30 minutes de formation en salle portant sur les techniques mobilisables pour réduire l'incidence de la conduite sur l'environnement, en insistant sur l'optimisation de la consommation de carburant ;</li> <li>Temps n° 3 (*) : 40 minutes de conduite individuelle sur le même parcours de référence que celui utilisé pour le temps n° 1, permettant la mise en application des techniques enseignées durant le temps n° 2, comprenant 5 minutes de commentaires pédagogiques (nouvelle mesure de la consommation de carburant et comparaison à la mesure relevée durant le temps n° 1, élaboration d'un bilan des améliorations de conduite observées).</li> </ul> </li> </ul>	13h dont 7h20 pour la pratique de la conduite (6h20 de conduite et 1h de commentaires pédagogiques)
---------	---	---



# Contenu de la nouvelle FCO

• <b>Accueil et présentation de la formation</b>	00 h 30
• <b>Bilan des connaissances</b>	01 h 30
• <b>Thème 1 : Perfectionnement à la conduite rationnelle axée sur les règles de sécurité et la réduction de l'incidence de la conduite sur l'environnement</b> Dont 1 h 50 de conduite et commentaires par stagiaire	13 h 00
• <b>Thème 2 : Application des réglementations</b>	06 h 00
• <b>Thème 3 : Santé, sécurité routière et sécurité environnementale</b>	07 h 00
• <b>Thème 4 : Service, Logistique</b>	04 h 00
• <b>Évaluation des acquis - Synthèse</b>	03 h 00
<b>Durée totale</b>	<b>35 h 00</b>

# Organisation de l'évaluation de la conduite

Afin de compenser le fait que la partie pratique porte désormais sur l'éco-conduite (alors qu'elle est actuellement centrée sur la sécurité), le texte prévoit que le bilan de conduite de la FCO, qui fait **aujourd'hui partie d'un bilan global**, à la fois théorique et pratique, devient un **temps de formation à part entière axé sur les règles de sécurité**

## Evaluation de la conduite axée sur les règles de sécurité

**30 minutes** (dont 5 minutes de commentaires pédagogiques) **consacrées à l'évaluation de la conduite axée sur les règles de sécurité** (bilan des techniques et du comportement en conduite), pouvant être effectuées partiellement ou intégralement en recourant à un simulateur haut de gamme



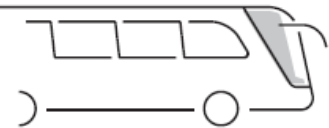
# Nouveau livret de suivi de la formation

# FCO

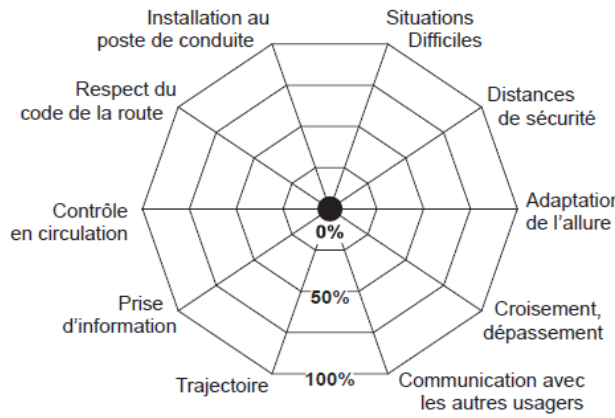
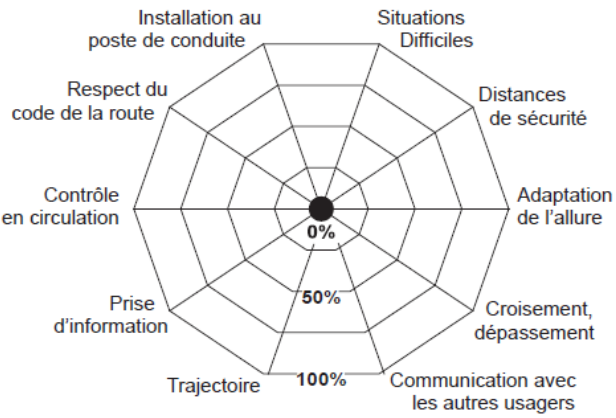
## Livret de suivi de la formation

- Conducteur du transport routier de marchandises
- Conducteur du transport routier de voyageurs

Nom : .....  
 Prénom : .....  
 Date du stage : .....  
 Code du stage : .....



## Nouvelle grille d'évaluation de la conduite

Bilan des techniques et du comportement en conduite		
Date : ____ / ____ / ____	<b>Conduite 1</b>	<b>Conduite 2 si nécessaire</b>
	<input type="checkbox"/> Véhicule Immatriculation ..... Distance parcourue ..... <input type="checkbox"/> Simulateur Durée .....	<input type="checkbox"/> Véhicule Immatriculation ..... Distance parcourue ..... <input type="checkbox"/> Simulateur Durée .....
Exemplaire rose archivé par le centre de formation	 <p style="text-align: center;"><b>Conduite 1</b></p>	 <p style="text-align: center;"><b>Conduite 2</b></p>
	Nom du formateur ..... Signature .....	Commentaires pédagogiques et durée .....

# Organisation de l'Eco-conduite en 3 temps successifs









- ❑ **Temps n° 1 : 40 minutes de conduite individuelle** sur **un parcours de référence** comprenant 5 minutes de commentaires pédagogiques (évaluation individuelle des techniques et du comportement de conduite, mesure de la consommation de carburant)
- ❑ **Temps n° 2 : 1 heure 30 minutes de formation en salle** portant sur les techniques mobilisables pour réduire l'incidence de la conduite sur l'environnement, en insistant sur l'optimisation de la consommation de carburant
- ❑ **Temps n° 3 : 40 minutes de conduite individuelle sur le même parcours de référence que celui utilisé pour le temps n° 1, permettant la mise en application des techniques enseignées** durant le **temps n° 2**, comprenant 5 minutes de commentaires pédagogiques (nouvelle mesure de la consommation de carburant et **comparaison** à la **mesure relevée** durant le **temps n° 1**, élaboration d'un bilan des améliorations de conduite observées).

# Particularités pour les moniteurs d'entreprise

- ❑ **Lorsque la FCO réalisée en entreprise par un moniteur d'entreprise comporte un jour consacré à la partie pratique, cet enseignement pratique peut faire l'objet des aménagements suivants :**
  - **Les temps de conduite individuelle peuvent être regroupés et effectués en 1 fois, à condition que le temps n° 2 d'éco-conduite ait été effectué avant le jour consacré à la partie pratique**
  - **Le temps n° 3 d'éco-conduite peut être effectué sur un parcours différent de celui du temps n° 1**

La consommation de carburant mesurée à l'issue des temps d'éco-conduite peut être comparée à la consommation moyenne annuelle de carburant du stagiaire relevée dans le cadre de son activité professionnelle habituelle ou, si l'ancienneté du stagiaire dans l'entreprise est inférieure à un an, à la consommation moyenne relevée depuis son entrée dans l'entreprise

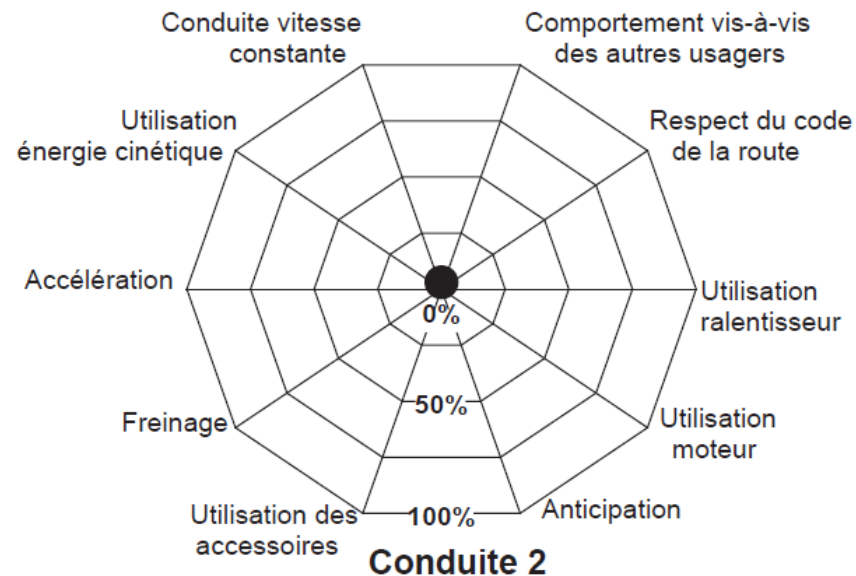
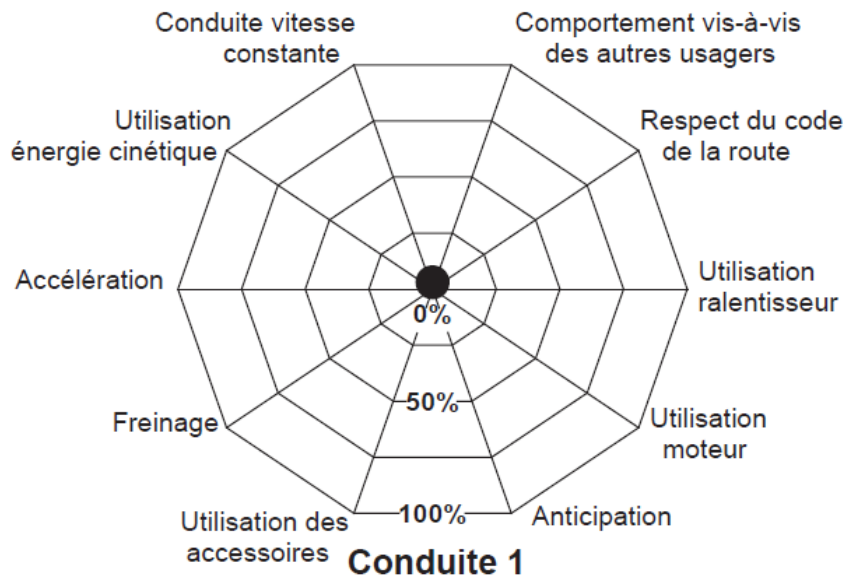
# Illustration : Déroulement d'une FCO

FCO - DECOUPAGE-PROGRESSION POUR 16 STAGIAIRES					
JOUR 1	JOUR 2		JOUR 3	JOUR 4	JOUR 5
Accueil 0 h 30	<b>Groupes A et B</b> <b>Conduite 2h00</b>  <b>Bilan de la conduite</b> <b>Perfectionnement</b> 4 x 30 minutes : - 25 min  - 5 min  (Commentaires pédagogiques)	<b>Groupes C et D</b>  <b>Thème 1 (salle)</b>  2h00	<b>Conduite 2h40</b> Groupes A, B, C, D  4 x 40 minutes : - 35 min  - 5 min  (Commentaires pédagogiques)	<b>Thème 3 2h 00</b> Perfectionnement à la conduite rationnelle axée sur les règles de sécurité	<b>Thème 2 2 h 00</b> Application des réglementations
<b>Bilan 1 h 30</b> Bilan des connaissances théoriques					
<b>Thème 2 1 h 30</b> Application des réglementations	<b>Groupes A et B</b>  <b>Thème 1 (salle)</b>  2h00	<b>Groupes C et D</b> <b>Conduite 2h00</b> <b>Bilan de la conduite</b> <b>Perfectionnement</b> 4 x 30 minutes : - 25 min  - 5 min  (Commentaires pédagogiques)	<b>Formation Eco-conduite</b> <b>salle 0h50</b>  Pour l'ensemble des 4 groupes	<b>Thème 4 1h30</b> Service, logistique	<b>Thème 4 1h 30</b> Service, logistique
<b>Thème 2 1 h 30</b> Application des réglementations	<b>Thème 1 2h00</b> Perfectionnement à la conduite rationnelle axée sur les règles de sécurité et la réduction de l'incidence de la conduite sur l'environnement  <b>Thème 2 1h00</b> Application des réglementations		<b>Formation Eco-conduite</b> <b>salle 0h40</b>  Pour l'ensemble des 4 groupes	<b>Thème 4 0 h 30</b> Service, logistique	<b>Thème 4 0 h 30</b> Service, logistique
<b>Thème 3 2 h 00</b> Santé, sécurité routière et sécurité environnementale			<b>Conduite 2h40</b> <b>Groupes A, B, C, D</b> 4 x 40 minutes : - 35 min  - 5 min  (Commentaires pédagogiques)	<b>Thème 3 3 h 00</b> Santé, sécurité routière et sécurité environnementale	<b>Evaluation 3 h 00</b> Acquis et synthèse du stage
	<b>Thème 1 0h10</b> <b>Ensemble du groupe</b>				

# Enregistrement de l'Eco-conduite

Éco-conduite			
	Conduite 1	Conduite 2	Différence
	Immatriculation Véh. ....	Immatriculation Véh. ....	Conduite 2 - Conduite 1
	Date : ..... / ..... / .....	Date : ..... / ..... / .....	
	Distance parcourue : .....	Distance parcourue : .....	
Durée			..... Min
Consommation			..... l/100

Exemplaire rose archivé par le centre de formation



Commentaires pédagogiques et durée		Commentaires pédagogiques et durée	
Nom du stagiaire et signature		Nom du stagiaire et signature	
Nom du formateur et signature		Nom du formateur et signature	



# Calendrier de la formation

**Calendrier de la formation** Indiquer dans chaque case la durée collective par thème et par groupe de participants ainsi que le nom du formateur

NOM : ..... PRÉNOM : .....

Année : 20 .....  
Mois : .....

		Jour 1	Jour 2	Jour 3	Jour 4	Jour 5	Total
		Le : .....	Le : .....	Le : .....	Le : .....	Le : .....	
<b>Accueil et Bilan des connaissances</b>			X	X	X	X	
7 Exemplaire rose archivé par le centre de formation	Thème 1 Perfectionnement à la conduite Éco-conduite	Bilan des techniques et du comportement en conduite					
		Temps 1 : Conduite					
		Temps 2 : Formation en salle					
		Temps 3 : Conduite					
		Perfectionnement axé sur les règles de sécurité					
<b>Thème 2 Réglementation</b>							
<b>Thème 3 Santé - Sécurité</b>							
<b>Thème 4 Service logistique</b>							
Commentaires ou observations du formateur : .....		Évaluation des acquis Synthèse du stage Durée >					
		<b>Durée totale du stage</b>					



# Nouveaux supports

AFTRAL

Référentiel de formation  
FIMO / FCO / Passerelle  
Marchandises

04 mai 2022

AFTRAL

Référentiel de formation  
FIMO / FCO / Passerelle  
Voyageurs

08 mai 2022

AFTRAL

Eco-conduite

TRV TRM

02/02/2022

AFTRAL

Boîte à outils  
du formateur

FIMO – FCO  
TRM

- Guide d'animation FCO
- Evaluations formatives
- Principes élémentaires du secourisme
- Avitaillement véhicule GNV

12 mai 2022

AFTRAL

Boîte à outils  
du formateur

FIMO – FCO  
TRV

- Guide d'animation FCO
- Evaluations formatives
- Constat amiable
- Support incendie

03/04/2022

AFTRAL

Bilan des connaissances relatives aux réglementations spécifiques aux transports et à la sécurité routière

QCM FCO  
TRM

- Grilles de réponses
- Enoncé papier
- Enoncé Projetable
- Corrigé

04/05/2022

AFTRAL

Bilan des connaissances relatives aux réglementations spécifiques aux transports et à la sécurité routière

QCM FCO  
TRV

- Grilles de réponses
- Enoncé papier
- Enoncé Projetable
- Corrigé

04/05/2022

AFTRAL

MEMENTO  
Conducteur  
routier  
marchandises

AFTRAL

MEMENTO  
Conducteur  
routier  
voyageurs

AFTRAL

MEMENTO  
Eco-Conduite

AFTRAL

NOUVELLES MODALITÉS  
DE DÉLIVRANCE DE  
LA CARTE DE QUALIFICATION  
DE CONDUCTEUR

02/02/2022

POUR RÉALISER SA DEMANDE EN LIGNE



# Fin du bonus Certificat D'Economie d'Energie (CEE)

- ❑ Le groupe Aftral a engagé depuis 2012 un partenariat avec Total puis TotalEnergies afin de déployer dans le secteur de la branche des Transports les formations à l'éco-conduite. Dès lors L'Aftral a enrichi son offre de formation FCO-FIMO avec un module éco-conduite qui permettait de bénéficier d'un bonus CEE de 20€ par conducteur formé.
- ❑ A partir du 1er novembre 2022, dans le cadre de la réformer FCO-FIMO, le Ministère rend le module éco-conduite obligatoire.

Dès cette date, nous ne pourrons plus vous maintenir le versement du bonus de 20€ par conducteur formé

- ❑ Les actions éco-conduites réalisées à titre volontaire pourront continuer à être éligibles au versement d'un bonus CEE

3



Délivrance de la CQC

**AFTRAL** 

# Création du compte



HPT  
Hub Pro Transport

Connectez vous  
ou créez un compte

Adresse électronique \*

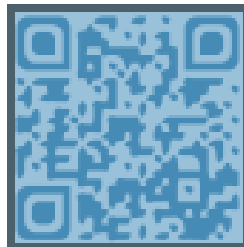
Mot de passe \*

[Mot de passe oublié ?](#)

CONNEXION

SIN  
SIN  
SIN

**Le conducteur crée son compte** sur le site <https://hubprotransport.com>  
Sous 24h maximum, il reçoit une notification par courrier électronique  
lui permettant de personnaliser son mot de passe et d'accéder à son espace




# Communication des éléments à HubProTransport

- A l'issue de la formation initiale ou continue, le **centre AFTRAL communique les éléments** relatifs à la formation

# Certificat de qualification

- ❑ Via son compte HubProTransport, le **conducteur accède** à son **certificat de qualification valable** uniquement sur le **territoire national** et d'une **valeur probatoire de 4 mois**

 Date d'établissement : 08/10/2021

**Certificat de Qualification Conducteur**  
N° CQCV9cLqM6EXZP

Mise à disposition en application de l'article R.3314-27 du code des transports

Ce certificat, accompagné d'un titre d'identité, permet à son détenteur, sur le territoire national, de justifier de la régularité de sa situation au regard des obligations de qualification initiale ou de formation continue pendant une durée de quatre mois à compter de sa date d'établissement.  
Vous pouvez le retrouver à tout moment sur votre espace personnel <https://www.HubProTransport.com> dans l'onglet "Mes certificats"


**CONDUCTEUR**  
Nom : DUJARDIN  
Prénom : REMI  
Date de naissance : 19/08/1991

**PERMIS DE CONDUIRE**  
Numéro d'Enregistrement Préfectoral Harmonisé : 05102021A

**QUALIFICATION(S) OBTENUE(S)**  
Secteur : Voyageurs  
Intitulé : FIMO Voyageurs

**CATÉGORIES DE VÉHICULES**  
(pour lesquelles le conducteur répond aux obligations de qualification)

[Liste des catégories de permis estampillées du code 95 dans la version actuelle]



Pour toute information, contactez votre centre de gestion du lundi au vendredi de 9h à 17h  
Tél 0 820 20 96 00 (Service gratuit + prix d'un appel)  
Courriel : [contact-cqg@chronoservices.fr](mailto:contact-cqg@chronoservices.fr)

4

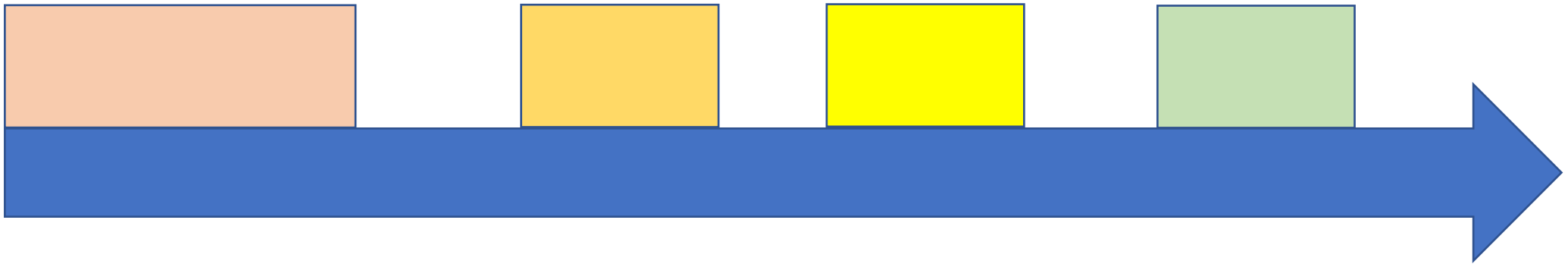
Prochaine étape

**AFTRAL** 

## Prochaine étape

□ La FCO pourra selon un TEXTE à PARAÎTRE être réalisée de façon modularisée

- Exemple



- A l'issue du dernier module soit 35 h de formation -> Délivrance de la CQC





Merci de votre attention

*Des formations pour aller loin*

